

‘Les représentations sociales: perspectives dialectiques’ by Guy  
Rocher in *Social Science Information*, Vol. 41, #1, pp83-99, 2002

(published in *Social Science Information* by Sage Publications Ltd, all rights reserved © SAGE Pub.  
Ltd & Foundation of the Maison des Sciences de l’Homme, 2002)

Sage Publications web site: **[www.sagepub.co.uk](http://www.sagepub.co.uk)**

Copyright Agreement : All material included in the PDF file below is the exclusive property of SAGE Publications, or its licensors and is protected by copyright and other intellectual property laws. The download of the file is intended for the User's personal and noncommercial use. Any other use of the download of the Work is strictly prohibited. User may not modify, publish, transmit, participate in the transfer or sale of, reproduce, create derivative works (including coursepacks) from, distribute, perform, display, or in any way exploit any of the content of the file in whole or in part. Permission may be sought for further use from Sage Publications Ltd, Rights & Permissions Department, 1 Oliver's Yard, 55 City Road, London EC1Y 1SP Fax: +44 (020) 7324-8600. By downloading the file, the User acknowledges and agrees to these terms.

## **Les représentations sociales : perspectives dialectiques\***

**Guy ROCHER**  
**Département de sociologie et**  
**Centre de recherche en droit public**  
**Université de Montréal**

---

La question se pose : quelles représentations se fait-on d'une conférence dite «d'ouverture»? Quelles images, quelles attentes cet exercice fait-il germer dans nos esprits, dans nos imaginations? Poser la question autour de soi, à quelques collègues, à quelques amis, apporte déjà un petit échantillon de réponses. Une analyse sommaire de ces réponses nous révèle une belle brochette de représentations. On attend d'abord, bien sûr, du conférencier qu'il traite du thème du colloque qu'il ouvre. Ce serait de sa part manquer à une première norme, une norme élémentaire, s'il optait de se lancer dans un exposé n'ayant rien à voir avec le thème du colloque. On se demanderait alors si on doit y voir un acte de déviance volontaire, un geste de défi à l'endroit des organisateurs et concepteurs du colloque ou le fait d'une distraction : le conférencier serait-il parti de chez lui en emportant la conférence qu'il doit prochainement présenter dans un autre colloque !

Mais parlons plus sérieusement. On dit attendre d'une conférence d'ouverture qu'elle traite du thème du colloque, d'une manière générale, sans aller cependant dans le détail, qu'elle ouvre des perspectives mais sans remplacer les ateliers et tables rondes à venir, qu'elle soit originale, mais sans excès, qu'elle annonce certaines pistes mais en laisse plusieurs en friche, qu'elle laisse soupçonner beaucoup sans en révéler trop, qu'elle soit scientifique, mais aussi un peu littéraire. Bref, une conférence d'ouverture doit être superficiellement profonde et profondément superficielle ! Telle est la constante que l'on peut dégager des témoignages que j'ai recueillis au cours de la modeste enquête — «exploratoire» comme

---

\* Conférence d'ouverture de la 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur les représentations sociales, Montréal, le 29 août 2000.

j'enseigne à mes étudiants à le dire — que le vieux sociologue que je suis ne pouvait s'empêcher de mener.

Pour l'heure, j'en dégage deux rapides conclusions. Puisqu'il y a une constante dans les images et les attentes chez mes interviewés, nous sommes bien devant une représentation sociale, c'est-à-dire largement partagée, de ce genre littéraire particulier qui s'appelle une conférence d'ouverture. Et puis, les attentes contradictoires qui constituent le fond de cette représentation sociale nous offrent déjà une première perspective dialectique, qui vient justifier le titre que j'ai donné à cette conférence. Ce qui me permet d'annoncer tout de suite que j'entendrai «dialectique» dans la suite de cette conférence dans le sens le plus large, celui que nous donnent les dictionnaires, comme un mode de présentation «qui consiste à analyser la réalité en mettant en évidence les contradictions de celle-ci et à chercher à les dépasser» (Dictionnaire *Larousse*). Mais une autre conclusion émerge encore des témoignages recueillis : d'un sociologue, on s'attend à ce qu'il traite de son sujet en sociologue. Ce qui me rassure, car c'est en sociologue que je voudrais ouvrir quelques pistes de réflexion. Qui ne seront d'ailleurs que très modestement originales, comme le voulaient mes interviewés, quand on arrive après les contributions apportées à ce chantier depuis plusieurs années, notamment par Serge Moscovici et Denise Jodelet.

### **Le rôle et la place des idées**

Ce qui inspire depuis longtemps l'intérêt que je porte à l'analyse des représentations sociales, c'est qu'elle nous oblige à aborder de front le grand problème du rôle et de la place des idées à la fois dans la structuration de la société et dans le changement social. On sait les débats séculaires que cette question a nourris. Les idées sont-elles le moteur de l'histoire ? Les idées ne sont-elles pas plutôt le reflet des conditions économiques et sociales ? La réponse à cette question fut l'objet d'intenses débats scientifiques, d'affrontements idéologiques passionnés et servit d'arrière-fond aux luttes politiques et à de grands conflits armés qui ont divisé la planète pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle.

Pour ma part, c'est dans l'œuvre de Max Weber que je continue à trouver sinon toute la réponse, du moins l'orientation de la recherche qui guide la pensée sur ce thème. Comme il l'a bien montré, les représentations sociales exercent une action historique indéniable. Mais cela, d'une triple manière. Directement d'abord. Max Weber a savamment montré comment des représentations du monde et de l'autre monde, inspirées par des théodicées, ont engendré et continuent toujours d'engendrer des mentalités et des conduites individuelles et collectives variées et parfois antinomiques. L'histoire des religions, ancienne et contemporaine, nous en offre une riche collection d'exemples. Indirectement en second lieu, c'est-à-dire par les éthiques et les pratiques inspirées de ces représentations, éthiques et pratiques qui peuvent d'ailleurs avoir des conséquences qui se trouvent en contradiction flagrante avec les idées religieuses originelles. Le cas classique, le plus savamment analysé, est évidemment celui des conduites économiques d'accumulation du capital produites par une éthique ascétique issue du puritanisme, comme l'a bien montré Max Weber. L'action sociologique et historique des représentations peut donc se présenter de manière complexe, à travers des cheminements imprévus, dans une dialectique subtile entre, d'une part, des représentations sociales et, de l'autre, les éthiques et les conduites qu'elles inspirent.

Ce qui entraîne la troisième considération sur l'action historique des représentations sociales, à savoir que celle-ci doit être analysée dans la complexité des autres facteurs qui agissent concurremment et souvent en interaction avec les représentations elles-mêmes. C'est ainsi que l'on peut dire, par exemple, que le capitalisme occidental a sans doute été influencé par des idées religieuses, mais celles-ci n'auraient pas eu les effets connus sans l'action de conditions économiques déjà en place, celles qu'a notamment analysées Fernand Braudel dans ses différents travaux, et sans l'action de structures politiques et administratives amplement démontrée par les historiens politiques de l'Occident. De nouvelles dialectiques se révèlent alors dans le foisonnement des réalités empiriques qu'il nous est donné d'observer. Évoquons ici, à titre d'exemple, la dialectique bien connue entre des représentations sociales engendrant des aspirations d'égalité, d'une part, qui entrent en contradiction avec des conditions économiques d'inégalité, d'autre part, d'où la permanence de projets politiques sinueux, incohérents, discontinus. On le voit, l'analyse sociologique des représentations sociales n'en finit plus d'offrir d'immenses chantiers d'observation empirique, théorique et critique.

### **Le rôle et la place des acteurs dans les représentations sociales**

Mais ce n'est pas tout. Pour bien comprendre le rôle et l'action des représentations sociales dans les dialectiques que je viens d'évoquer, le sociologue doit se reporter aux acteurs, au jeu des acteurs. C'est-à-dire aux créateurs et porteurs de représentations sociales et à l'usage qu'ils et elles en font. Permettez-moi ici de faire état d'une recherche que je poursuis avec des collègues et des étudiants sur ce que j'appelle la sociologie des réformes<sup>1</sup>. Les sociologues se sont beaucoup intéressés aux révolutions dans leur analyse du changement social. Et cela se continue, comme le montrent des études toutes récentes de la sociologie étatsunienne<sup>2</sup> où l'on en est rendu, dit-on, à ce que l'on a appelé des théories de 4<sup>e</sup> génération des révolutions, composées de modèles que l'on veut plus sophistiqués et plus utiles pour comprendre et expliquer la richesse et diversité de ces phénomènes. Cet intérêt marqué pour les révolutions a amené les sociologues à n'accorder aucune attention aux réformes. Pis encore, aux yeux d'un bon nombre de sociologues, les réformes sont apparues comme essentiellement réactionnaires, en ce sens qu'elles ont comme effet de faire avorter les révolutions, d'être ainsi contre-révolutionnaires quand on croit aux vertus de la révolution.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de nier les effets entraînés par certaines grandes révolutions, effets à très long terme et en profondeur. Cependant, m'étant depuis longtemps efforcé de comprendre et d'expliquer le changement social, je considère que celui-ci est aussi le résultat de multiples réformes, menées à différents niveaux de la société, soit sur une grande échelle — réformes qui atteignent toute une société, tout un pays — soit à petite ou moyenne échelle — réformes menées au sein d'une entreprise, d'une institution, d'un parti, d'un mouvement social. Les réformes offrent au sociologue un chantier multiple et varié, ouvert à l'analyse de la dynamique sociale.

---

<sup>1</sup> Rocher, Guy, «Le lien social et les réformes», Bulletin de l'Association internationale des sociologues de langue française, n° 16, 2000, p. 121-129.

<sup>2</sup> Foran, John (dir.) (1997). *Theorizing Revolutions*. New York et Londres : Routledge.

Or, l'analyse empirique des réformes permet d'observer l'éclatement des représentations sociales portées par les différents agents ou acteurs engagés à divers titres dans une réforme particulière. On observe en effet qu'une même réforme donne lieu à des représentations sociales variées, plus ou moins convergentes et divergentes, selon le statut et le rôle des agents et acteurs qui les portent. L'observation empirique permet d'élaborer une typologie des acteurs où l'on retrouve les représentations sociales qui ont inspiré les concepteurs de la réforme — représentations sociales touchant le passé, le présent et un certain avenir de la société ou de l'institution à réformer; et puis celles des adaptateurs de la réforme, situés généralement à un niveau intermédiaire d'autorité et qui développent des représentations comportant une marge plus ou moins grande de variation avec celles des premiers; les représentations ensuite des utilisateurs de la réforme, qu'il s'agisse du personnel chargé de la mise en œuvre de la réforme ou encore de la clientèle en faveur de qui la réforme a été pensée; enfin les représentations entretenues par ceux que l'on peut identifier comme les opposants à la réforme, aux différents paliers où ils se trouvent, aussi bien celui des concepteurs que des adaptateurs et des utilisateurs. À chacun de ces niveaux superposés d'acteurs, le jeu des intérêts professionnels, financiers ou autres viennent interférer dans leurs représentations de la réforme.

Je résume cette typologie, je l'abrège, car l'observation empirique nous amène à l'élaborer et à la détailler bien davantage. Je l'utilise ici pour illustrer mon propos sur les rapports entre les représentations sociales et les acteurs qui les portent. Et pour souligner qu'une autre perspective dialectique s'ouvre ici. Elle est fondée sur l'observation et l'analyse des complémentarités, des divergences et des compromis qui accompagnent l'évolution plus ou moins rapide des différentes représentations de la réforme selon le jeu des rapports de pouvoir et des rapports de force entre ces divers acteurs. À cela s'ajoute l'utilisation que font ces divers acteurs de ces rapports de force dans les stratégies auxquelles ils recourent pour faire prévaloir leur propre image de la réforme et leurs intérêts particuliers. C'est en définitive cette riche dialectique qui nous aide à comprendre et éventuellement expliquer le sort réservé à une réforme, son succès ou son échec, l'étendue de son influence et peut-être plus encore les entorses faites en cours de réalisation aux intentions originelles des concepteurs de la réforme.

Faire appel aux acteurs et leurs représentations, c'est cependant ouvrir deux voies d'investigation, dans deux directions différentes mais complémentaires. L'une mène à s'interroger sur les motivations personnelles des acteurs, sur leur perception particularisée, sur les rationalités et les irrationalités intimes qui les animent. C'est la voie de la recherche des fondements psychologiques des représentations sociales. L'autre porte son regard sur le contexte social des acteurs, dans lequel et par rapport auquel ils agissent, qui favorise ou contraint leur action. Les deux orientations sont essentielles à une théorisation des représentations sociales. Elles se complètent d'ailleurs l'une l'autre et il faut souvent faire appel aux deux dans les recherches empiriques.

### **La dialectique du psychologique et du sociologique**

À la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'émergence de la psychologie et le statut de cette nouvelle science ont beaucoup occupé les esprits des premiers chercheurs des sciences humaines et sociales. En Allemagne notamment, on s'est interrogé sur le potentiel et les limites de la psychologie expérimentale et de la psychophysiologie dans l'explication

causale et l'interprétation des conduites humaines, sociales autant qu'individuelles. Surgissaient du même coup tous les problèmes reliés à la dynamique vitale et à la hiérarchie des rapports entre l'hérédité et l'environnement, la génétique et la culture, les «réflexes» ou les instincts et la pensée, le rationnel et l'irrationnel, la biologie et les sciences humaines. En Allemagne, ces questions servirent de thème à des débats très animés, parfois même acrimonieux, de nature à la fois épistémologique, méthodologique, théorique et finalement philosophique et morale. L'essence même de l'Homme dans son humanité, sa rationalité, sa liberté était un enjeu majeur de ces discussions, auxquels participèrent notamment Wilhelm Wundt, Emil Kraepelin, Gustav Fechner, Hugo Münsterberg, Max Weber et son frère Alfred.

Ce contexte intellectuel de l'Allemagne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle explique qu'en fondant sa sociologie, Max Weber, loin de rejeter ou négliger la psychologie, ait adopté un point de vue actionnaliste, très près des perceptions, motivations, sentiments et représentations mentales des acteurs dans leurs interactions réciproques. En France, en revanche, de tels débats n'eurent guère d'échos chez les précurseurs des sciences sociales. Ce qui fait qu'Emile Durkheim a voulu, à la différence de Weber, poser entre la sociologie et la psychologie, une infranchissable barrière. Selon la méthodologie qu'il a élaborée, la sociologie devait développer des explications exclusivement sociologiques aux faits sociaux et éviter d'y mêler la psychologie. On observe qu'en conséquence, si Max Weber tenait compte des représentations mentales et des sentiments chez les acteurs individuels pour expliquer leurs actions et interactions, Emile Durkheim insistait de son côté sur la réalité et la fonction des représentations collectives dans la vie des sociétés. Les représentations collectives de la sociologie durkheimienne appartiennent aux faits sociaux et elles doivent, à ce titre, être analysées et expliquées comme des faits sociaux et par des faits sociaux. C'est cette règle qu'il a voulu illustrer dans sa grande étude sur le suicide, en démontrant que le suicide s'explique avant tout par des conditions et des facteurs sociaux. C'est un de ses collaborateurs les plus proches, Maurice Halbwachs, qui est venu corriger le tir en démontrant à son tour la convergence et la complémentarité des explications psychologiques et sociologiques du suicide.

Parce que Durkheim a insisté sur la dimension collective des représentations mentales, c'est évidemment à son œuvre qu'on rattache la source première de la notion des représentations sociales. Je crois cependant que cette notion est en réalité l'héritière de la double tradition durkheimienne et weberienne, par l'intermédiaire notamment de Halbwachs pour l'une et à travers la sociologie de l'action sociale et l'interactionnisme symbolique pour l'autre. Mais il fallait faire le pont entre le psychologique et le sociologique, l'individuel et le collectif. Or, cette fonction, c'est la psychologie sociale qui s'en est chargée.

C'est grâce aux progrès de la psychologie sociale que l'écart entre psychologie et sociologie a pu, jusqu'à un certain point, être comblé. C'est ce qu'a très bien exprimé Serge Moscovici en présentant la psychologie sociale dans les termes suivants : «En vérité, la psychologie sociale analyse et explique des phénomènes qui sont simultanément

psychologiques et sociaux. Tel est bien le cas des communications de masse, du langage... des représentations sociales»<sup>3</sup>.

On comprendra cependant que pour répondre aux attentes dont je faisais état au début de cette conférence à l'endroit du sociologue que je suis, je vais plutôt continuer, dans cette conférence, à mettre l'accent sur la sociologie plutôt que sur la psychologie des représentations sociales. C'est en ce sens que je voudrais amener une autre perspective dialectique, à savoir le rapport complexe, médiatisé par les acteurs, entre les représentations sociales, les institutions et les processus d'institutionnalisation. Les représentations sociales prennent vie dans et par des institutions, tout comme elles peuvent aussi y perdre leur vie. Ce sont elles aussi qui donnent signification et vie aux institutions, tout comme elles peuvent changer la signification, le sens d'une institution sans que l'institution change, comme elles peuvent aussi vider une institution de son sens et la couper de toute réalité. Bref, les relations entre les représentations sociales et les institutions sont faites de rapprochement et d'éloignement, d'accord et de désaccord, de complicité et de rupture.

Je voudrais illustrer ces propos en recourant au droit et plus largement à l'ensemble de l'univers juridique.

### **Les représentations sociales du droit et du juridique**

L'influence du droit sur les représentations sociales et l'influence des représentations sociales sur le droit, voilà un vaste sujet d'enquête, encore trop peu exploré et sans doute très délicat et difficile à traiter. Il faudra pourtant réussir un jour à amener quelques juristes à le faire avec nous.

En ce qui concerne l'influence que peut avoir le droit sur les représentations sociales, je n'en donne ici qu'un exemple : il s'agit du rôle qu'a joué le droit dans la genèse de la notion de représentation elle-même. En effet, dans le droit des pays occidentaux, la représentation est un vieux concept juridique, qui remonte presque aux origines du droit et très nettement, en tout cas, au droit de nos pays tel qu'il a pris forme au début du Moyen-Âge. La représentation en droit consiste à accepter que quelqu'un prenne la place de quelqu'un d'autre pour poser un acte juridique. Le représentant accomplit un acte au nom et pour le compte du représenté. Et cette notion du représentant s'est précisée encore davantage avec l'évolution de la profession juridique, pour en venir à définir l'avocat comme étant le représentant de son client : il le représente dans des négociations, il le représente devant le tribunal et d'une manière plus générale et plus abstraite, l'avocat «représente les intérêts» de son client. Si l'on fréquente les tribunaux, on entendra à l'occasion un juge poser la question : «qui représente monsieur ou madame ?», c'est-à-dire y a-t-il devant moi, juge, un avocat qui représente les intérêts de cette partie ?

On sait avec quel soin et même parfois avec quelle obsession les juristes s'emploient à préciser les termes qu'ils utilisent. Les concepts entourant la représentation dans le discours juridique ont donc été savamment travaillés et polis par les juristes, plus encore lorsqu'il s'est agi de leur métier. Et comme le droit s'occupe beaucoup de questions

---

<sup>3</sup> Moscovici, Serge (1984). *Psychologie sociale*. Paris : Presses universitaires de France, p. 13.

financières, on peut présumer que les juristes ont activement contribué à préciser le sens de l'expression «les frais de représentation», c'est-à-dire les frais encourus par celui ou celle qui va représenter son client, lorsqu'il s'agit de l'avocat, ou encore son gouvernement, son entreprise, son université. Et comme on le sait, plus on s'élève dans la hiérarchie d'une bureaucratie, plus on acquiert des «frais de représentation» importants. Et cela, parce que l'on devient le symbole de l'institution.

Les juristes n'ont pas tout fait, bien sûr. Mais j'avance l'hypothèse que le lent et méticuleux travail qu'ils ont accompli sur la notion de représentation a contribué, pour une part, à préciser la connotation symbolique qu'elle comporte. Cela rejoint une hypothèse plus générale, à savoir que le droit a apporté une part importante à la clarification d'un grand nombre des concepts que nous utilisons dans le langage courant et dans nos disciplines des sciences sociales et humaines, sans que nous soyons toujours conscients de ce que nous devons au travail séculaire des juristes.

Mais le droit présente une autre face, dans la mesure où il est lui-même constamment influencé par les représentations sociales. Le droit d'un pays est essentiellement construit à partir de représentations sociales, suffisamment partagées pour avoir été instituées à la fois dans l'ordre juridique et dans le discours juridique. Sans trop simplifier, on peut dire que les représentations sociales captées et assimilées par le droit sont d'une double nature : les unes servent à décrire des réalités traduites plus ou moins clairement en langage juridique (la famille, la propriété, l'héritage). Ce sont les considérations juridiques que l'on peut appeler «descriptives». Les autres sont l'ensemble des représentations sociales normatives, impératives, ordonnantes, c'est-à-dire les représentations sociales qui se présentent sous la forme d'ordres, de normes, de règles, de standards. Ce sont, par exemple, les normes et règles touchant l'exercice de l'autorité parentale, la responsabilité, la sanction du délit et du crime. C'est la jonction de ces deux types de représentations sociales —«descriptives» et «normatives»— qui fait la nature particulière du discours juridique.

Cependant, lorsque des représentations sociales de l'un et l'autre type sont juridicisées, elles subissent une traduction, la traduction nécessaire pour les faire entrer et les intégrer dans la logique et la rationalité propres au droit, c'est-à-dire propres à ce type d'institution qu'est le droit. Un écart plus ou moins grand, mais réel, s'installe alors entre les représentations sociales qui circulent hors du droit, dans la culture commune et dans les différents groupes d'une société donnée, les représentations sociales que j'appellerais «populaires», et celles que le droit s'est construites pour ses fins propres et selon son esprit propre, selon «l'esprit des lois» pour reprendre le beau titre du grand ouvrage de Montesquieu. En s'instituant dans le droit, les représentations sociales populaires se cristallisent dans un nouveau discours, doté d'une syntaxe et d'une grammaire qui le particularisent et le singularisent. Et les représentations sociales ainsi instituées en langage juridique connaîtront une nouvelle vie, elles s'engagent dans une évolution qui leur sera imposée par les exigences de l'ordre juridique lui-même.

Cette évolution des représentations sociales intériorisées par le droit ne se fera cependant pas sans rapport avec l'évolution que connaissent par ailleurs les représentations sociales populaires. Une dynamique, parfois lente, parfois accélérée s'installe entre les deux, qui devient dialectique dans la mesure où les unes et les autres n'obéissent pas aux mêmes



contraintes et n'ont par conséquent pas le même rythme. Elles peuvent évoluer dans des sens divergents et selon un rythme plus rapide pour les unes que pour les autres.

Or, ce qui fait la différence entre la vie des représentations sociales populaires et celle des représentations sociales institutionnalisées dans le droit, c'est que la vie de ces dernières se joue entre les mains d'acteurs que l'on peut dire spécialisés dans le maniement du droit. Ce sont les acteurs-producteurs du droit, notamment le législateur et, à divers égards, les tribunaux supérieurs ; ce sont les acteurs-interprètes du droit, les avocats, les notaires, les juges ; ce sont les acteurs qui appliquent le droit et à l'occasion l'interprètent : fonctionnaires, technocrates, bureaucrates, policiers et autres agents de l'ordre public. Tous ces acteurs participent, à des degrés divers, à la vie des représentations sociales instituées en droit et ont, par conséquent, fait depuis des siècles et continuent à faire la traduction des représentations sociales populaires en représentations sociales juridicisées. C'est d'eux que dépend l'écart plus ou moins grand entre les deux et c'est dans leur gestion du droit que se réalise la relation dialectique entre les deux.

On entend souvent dire à ce sujet que le droit retarde toujours sur la société, sur le changement social. Cette affirmation n'est pas fausse, mais elle n'est pas non plus vraie. Il est exact que, parce qu'elles se sont instituées, les représentations sociales juridicisées connaissent une stabilité et même une fixité qui peuvent être plus grandes que ce n'est le cas pour les représentations sociales populaires. Mais il arrive aussi par ailleurs que des producteurs du droit — parfois le législateur, parfois des juges — créent du droit qui va au-delà de ce que demande l'opinion publique majoritaire, voire même de ce qu'elle peut tolérer. J'en donne quelques exemples. Lorsque le législateur québécois a fait la réforme de notre Code civil, il a introduit une innovation, en offrant désormais aux parents le choix d'enregistrer leur enfant naissant sous l'un ou l'autre des quatre noms de famille suivants : le nom du père, le nom de la mère, le nom composé de la mère et du père, le nom composé du père et de la mère. De plus, le législateur offrait, pour une période déterminée, aux parents d'enfants déjà nés de modifier leur nom de famille selon cette nouvelle formule. Le ministère de la Justice, prévoyant un afflux de demandes de la part de ces derniers, annonça qu'il ouvrait des bureaux pour les accueillir. Or, les bureaux demeurèrent à peu près vides et durent être prématurément fermés. Et les jeunes parents continuent toujours d'adopter la formule traditionnelle, présentant aussi le moins de complication, c'est-à-dire d'enregistrer leur enfant sous le nom du père. Le législateur avait cru aller dans le sens d'une évolution avant-gardiste, qui s'inspirait du mouvement féministe mais qui ne correspondait pas aux représentations sociales majoritaires concernant la filiation.

J'apporte encore deux autres exemples. Les législateurs qui ont eu le courage, au cours des récentes années, d'abolir la peine capitale l'ont fait à l'encontre d'une opinion publique qui entretient majoritairement à l'endroit du crime et de la répression du crime des représentations sociales à la fois vengeresses et punitives. Enfin, je citerai comme dernier exemple, quelques arrêts récents de la Cour suprême du Canada qui ont reconnu aux Amérindiens de ce pays un statut politique et juridique qui va bien au-delà de ce que les législateurs canadiens et l'opinion publique majoritaire sont encore prêts à accepter d'emblée.

J'ai apporté ces exemples pour montrer comment la sociologie du droit nous enseigne que les rapports dialectiques entre les représentations sociales populaires et celles qui sont

juridicisées et le rythme de leur évolution respective sont plus complexes qu'on ne le croit couramment.

### **Les représentations sociales de l'État**

Cette analyse du droit n'est cependant pas complète si elle ne débouche sur l'État dont le droit fait partie, du moins dans les sociétés modernes. Or, les représentations sociales concernant l'État, sa nature et ses fonctions offrent un autre panorama riche en perspectives dialectiques. Dans des travaux remarquables, l'historienne française de la philosophie et des idées politiques, Simone Goyard-Fabre, a montré le lent et laborieux accouchement de la notion moderne de l'État occidental et de sa réalité instituée. On assiste d'abord, de Machiavel à Richelieu et Louis XIV, à la construction de l'idée de l'État et à sa réalisation, pour être ensuite témoin de la crise dans laquelle est entré l'État au XIX<sup>e</sup> siècle. Résumant sa pensée en quelques lignes, elle écrit : «Le mouvement de l'histoire provoquant au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le monde occidental, la transformation des mentalités et des sociétés, la silhouette de l'État se modifia... On a donc assisté au jeu de poussées contradictoires qui, simultanément, ont fait chanceler dans l'État, et plus largement dans toute la vie politique, l'appartenance de l'appareil juridique à la tradition rationaliste et se sont efforcés d'introduire en lui des corrections et des révisions qui ont transformé peu à peu la figure institutionnelle de l'État et le sens philosophique qui lui est attaché»<sup>4</sup>.

Cette crise de l'État moderne, ou si l'on veut éviter, non sans raison, le terme «crise», l'évolution et la transformation de l'État moderne ont connu d'autres rebondissements au XX<sup>e</sup> siècle. Nous avons assisté à la construction d'États socialistes dans de nombreux pays et d'un État-providence dans d'autres, à l'éclatement des premiers et à une remise en question et une certaine déconstruction des seconds. Or, partout, cette évolution s'est faite, et se poursuit toujours, à travers des affrontements opposant des représentations sociales divergentes et contradictoires de l'État, de son statut et de ses fonctions. D'un côté, l'État est représenté comme étant lourd, encombrant, étouffant, aux mains d'une bureaucratie inefficace et productrice d'une réglementation tracassière et contre-productive. De l'autre, l'État est perçu comme le seul rempart contre l'arbitraire et l'égoïsme des possédants, le principal agent d'égalité et de justice sociale, le contrepoids nécessaire à tous les intérêts particularistes. Ce sont ces représentations contradictoires, accompagnées et amplifiées par les crises économiques, qui ballottent l'État moderne d'aujourd'hui, toujours à la recherche de nouveaux modèles, comme ce fut le cas tout au long des deux derniers siècles, le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup>.

Pour l'heure, toutefois, malgré les privatisations et déréglementations en cours, plus ou moins accélérées selon les pays, l'État continue d'exercer son action dans des champs vitaux et prioritaires, en particulier en éducation, dans les services de santé et les services sociaux, en matière de protection de l'environnement. Ce qui fait qu'il me semble qu'on ne peut traiter exhaustivement de l'évolution de l'État moderne dans ces champs sans prendre en considération la dialectique des visions contradictoires du rôle et des interventions de

---

<sup>4</sup> Goyard-Fabre, Simone (1999). *L'État, figure moderne de la politique*. Paris : Armand Colin, p. 88.

l'État en ces matières. Qu'il s'agisse de santé, d'éducation, d'environnement, le conflit des représentations sociales du rôle de l'État fait naturellement partie du paysage.

Il est un autre champ où l'action de l'État demeure plus que jamais stratégique, c'est celui très sensible de l'immigration et des droits des minorités. Le déséquilibre démographique croissant entre les pays industrialisés et ceux que l'on appelle pudiquement «en voie de développement» contribuera sans doute à rendre plus critique l'influence que les représentations sociales populaires de l'immigré et des différents groupes minoritaires auront sur les actions étatiques des prochaines décennies, et par conséquent sur les attitudes d'ouverture ou de fermeture des États et des institutions de la société civile. Nous constaterons alors plus que jamais comment les représentations sociales peuvent remplir simultanément une fonction de rassemblement et une fonction de distanciation, comment elles contribuent à construire des «Nous» et en même temps des images généralement déformantes de l'«Autre», des Autres. La dialectique des représentations sociales devra donc être plus que jamais prise en considération dans l'analyse des phénomènes d'inclusion et d'exclusion sociale, dans l'étude des stéréotypes, des préjugés et des conflits qu'ils engendrent et qu'ils entretiennent, des clivages qui divisent les sociétés, à l'intérieur d'elles-mêmes et dans leurs rapports aux autres.

Et en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, le rapport de l'État à l'immigration et aux minorités ne peut plus être posé hors du contexte nouveau de la mondialisation et du statut et des rôles de l'État dans ce contexte inédit. L'étude des représentations sociales de l'État, qu'il s'agisse des représentations sociales populaires ou des représentations sociales juridicisées, devra désormais tenir compte de ce nouvel environnement. Ce qui suppose en même temps que le chercheur doive s'efforcer de bien comprendre ce qu'est cet environnement, car il est extrêmement complexe. La mondialisation est en effet une certaine réalité, mais elle est aussi faite d'une construction mentale de cette réalité et elle comporte également une bonne part d'idéologie et de jugements de valeur. Cela ouvre évidemment la voie à des représentations sociales variées, multiples, contradictoires, où l'imaginaire peut avoir une place de choix. L'on a donc affaire à une vivante dialectique de représentations sociales, selon les options adoptées.

Bien sûr, les relations économiques, politiques et militaires entre les peuples et les nations existent depuis des millénaires ; elles datent même sans doute d'avant l'ère historique de l'humanité. Ce qui est propre à l'ère nouvelle qui s'annonce, c'est l'émergence d'un «système-monde», c'est-à-dire d'un ensemble d'activités économiques, politiques et culturelles qui sont totalement délocalisées, qui n'appartiennent plus à un pays et qui ne relèvent plus d'un État, mais qui se déroulent dans un nouvel espace sociologique, celui du système-monde. Et cet espace sociologique est bien loin d'être simple : il a des composantes économiques, ce sont généralement celles qui sont évoquées, mais il a aussi des composantes politiques avec tous les organismes supra-étatiques qui influencent les politiques des États, des composantes culturelles maintenant portées par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, enfin des composantes juridiques trop souvent ignorées. C'est cet ensemble complexe que l'on désigne généralement d'un même terme, la mondialisation, un terme qu'il nous faudra plutôt apprendre à utiliser au

pluriel, les mondialisations<sup>5</sup>. Et pour ma part, je soumets que le terme «globalisation», que les anglophones utilisent mais qui est bien français, fait mieux référence à la mise en place de ce nouvel espace sociologique, à son caractère global, que le terme mondialisation.

L'émergence de ce nouveau système-monde, à laquelle nous assistons et qui sera vraisemblablement le trait marquant du XXI<sup>e</sup> siècle, offre un champ immense à l'étude des représentations sociales de ce nouvel environnement et de ses retombées sur les États, les économies locales et sur les cultures nationales, régionales et locales. Les représentations sociales du politique deviennent de ce fait extrêmement riches, complexes et appelleront plus que jamais des collaborations interdisciplinaires.

### **Les représentations sociales de «notre temps»**

Devant un tel horizon, il nous arrive de nous demander si nous vivons et si nous allons vivre une période bien différente de toutes les précédentes, une période plus agitée et plus perturbée que toutes les autres. Je voudrais terminer cette conférence sur une considération peut-être un peu plus légère concernant les représentations sociales du temps, ou plus précisément de notre temps, de la période historique qui est la nôtre. Dans son essai sur le temps, le grand romancier allemand Thomas Mann évoque l'image qu'à la fin de sa vie Goethe avait de la période historique qu'il avait connue. Goethe écrivait : «J'ai le grand privilège d'être né en un temps où les plus immenses événements mondiaux sont venus à l'ordre du jour, et ils se sont succédés tout au long de ma vie». Et Goethe d'énumérer tous ces «immenses événements». Il avait alors 75 ans et c'était en 1825.

Là-dessus, Thomas Mann s'empresse de dire : «À notre génération (il est lui-même né en 1875) et à celles qui suivirent, les événements marquants et les bouleversements mondiaux n'ont pas davantage manqué... on en a vu de toutes les couleurs...» Et d'énumérer à son tour la série des «événements marquants» de sa vie. Et se tournant vers l'avenir, il termine en disant : «je ne garantis pas que les enfants aujourd'hui au berceau... ne pourront pas (à leur tour), sur leurs vieux jours, se vanter d'avoir vécu bien d'autres transformations et bouleversements mondiaux spectaculaires, que l'homme qui aujourd'hui atteint ses soixante-quinze ans»<sup>6</sup>. Thomas Mann écrivait ces lignes vers 1925. Je suis de ceux qui étaient alors au berceau. Ma génération, qui a aujourd'hui 75 ans, peut sans doute à son tour, comme le prédisait Thomas Mann, «se vanter d'avoir vécu (des) bouleversements mondiaux spectaculaires» !

La leçon que je tire de ces citations, c'est que les représentations sociales de «son temps» peuvent être déformantes et qu'il vaut mieux éviter de comparer l'importance des événements vécus et de les opposer à d'autres. C'était aussi l'avis de Thomas Mann, qui

---

<sup>5</sup> Rocher, Guy, «La mondialisation : un phénomène pluriel» dans *Une société-monde ? les dynamiques sociales de la mondialisation*, sous la direction de Daniel Mercure, Québec, Les Presses de l'Université Laval et De Boeck, 2001, p. 17-31.

<sup>6</sup> Mann, Thomas (1970). *Mon temps*. In *Sur le mariage, Lessing, Freud et la pensée moderne*, traduit de L. Servicen. Paris : Aubier-Flammarion, p. 155.

concluait en ces termes : «Il est toujours téméraire de se trop flatter que notre époque est fertile en incidents historiques».

Si, en concluant cette conférence, on se tourne vers l'avenir, je peux à mon tour dire, comme Thomas Mann, que la génération qui est aujourd'hui au berceau connaîtra sans doute elle aussi bien des événements marquants au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. On ne peut que souhaiter que lui soient évitées les guerres sanglantes que nous n'avons cessé de connaître durant le XX<sup>e</sup>. Si l'on peut faire une certaine prédiction, on peut croire qu'un thème majeur qui occupera cette génération sera celui de la régulation des diverses formes de la mondialisation. Dans le nouveau système-monde globalisé, sera-t-on en mesure d'établir des contrôles ? Pour contrôler quoi ? et qui pourra contrôler quoi ? C'est dans la réponse à ces questions que résidera sans doute l'affrontement dialectique des options divergentes et des contradictions.

L'étude des représentations sociales qui entoureront et nourriront ces débats dans le contexte sociologique que j'ai cherché à évoquer, sera très précieuse pour éclairer et accompagner les prises de décision. Il faut espérer que les chercheurs que nous sommes seront à ces rendez-vous historiques.